

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MAI 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PARTICIPAZIONE DI U CUMITATU DI A MUNTAGNA À U
CUNCORSU D'INNUVAZIONE PAISANA PAES'INNOV**

**PARTICIPATION DU COMITÉ DE MASSIF AU CONCOURS
D'INNOVATION RURALE PAES'INNOV**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il est proposé que la Collectivité de Corse, à travers le Comité de Massif, s'associe au concours Paes'innov, porté par la Chaire Mutations et Innovations Territoriales au sein de la Fondation de l'Université de Corse, en contribuant à hauteur de **20 000 €** à l'attribution d'un prix de l'innovation rurale récompensant un projet innovant mis en œuvre par une commune ou un EPCI d'un territoire de l'intérieur.

Le concours Paes'innov a plusieurs objectifs :

- Redynamiser les communes rurales en contribuant à leur développement et à l'amélioration des conditions de vie
- Encourager les acteurs locaux à expérimenter
- Connecter les acteurs
- Valoriser l'image du rural en Corse
- Donner de la visibilité aux projets innovants portés dans le rural
- Soutenir l'innovation en Corse, et plus particulièrement dans le rural

Il vise à encourager des innovations à finalités sociales, écologiques, économiques et organisationnelles dans les territoires ruraux.

Les projets couvriront différentes thématiques telles que la santé, l'aide à la personne, la mobilité, l'agriculture, l'environnement, le numérique, les commerces de proximité, les services publics, la culture et l'éducation.

Les lauréats bénéficieront de différents types de dotations : dotations financières, accompagnement et visibilité.

Plus qu'un simple label, le prix de l'innovation rurale souhaite donc proposer un véritable accompagnement en mettant à disposition des ressources académiques, financières et d'expertise au profit des projets d'innovations rurales.

De ce fait, le rôle des partenaires est crucial et peut être multiple :

- Apports financiers : soutien pour l'organisation du concours et dotations pour les projets lauréats,
- Visibilité : communication du concours et communication pour les lauréats,
- Expertise : membre du jury et/ou mission sur leur domaine d'expertise pour les projets lauréats.

Le cadre opérationnel de participation est défini par le règlement du concours Paes'innov tel que présenté dans le document en annexe.

Le comité technique et la commission permanente du comité de massif, consultés par écrit le 27 juin 2023, ont émis un avis favorable à la participation du fonds montagne au concours Paes'Innov.

Il est pour cela proposé d'affecter en **autorisation d'engagement** un montant de **20 000 €** sur le programme 3133 « Comité de Massif ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.